

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 21/02/2018	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2018-ARA-DP-01066

1. Intitulé du projet

RD 532C - PR 0+600 à Chatuzange-le-Goubet
Aménagement d'un échangeur complet entre la RD 532C et la Rue du 19 mars 1962

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. a)	Aménagement d'un carrefour entre deux routes du domaine public départemental et communal.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager le demi-échangeur (2 branches) existant en échangeur complet (4 branches) entre la RD 532C et la Rue du 19 Mars 1962 à Chatuzange-le-Goubet. Les 4 branches de l'échangeur seront raccordées à deux giratoires à créer sur la Rue du 19 mars 1962. De plus, la branche sud du giratoire de Pizançon sera doublée sur environ 300 mètres (continuité de la nouvelle bretelle d'entrée jusqu'à l'anneau). Les branches des giratoires de Pizançon et des Allobroges seront doublées et la branche de la rue Marcel Battelier sur le giratoire de Pizançon sera fermée (cf plan de situation ci joint).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'améliorer la sécurité et surtout la fluidité des échanges entre la RD 532C et la Rue du 19 mars 1962 au vu de l'urbanisation du secteur. De plus, la fluidité des carrefours giratoires de Pizançon et des Allobroges sera améliorée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à :

- réaliser 2 nouvelles branches d'un demi-échangeur afin de le transformer en échangeur complet,
- reprendre les 2 branches actuelles afin de pouvoir les raccorder aux giratoires,
- créer 2 giratoires de rayon 25 mètres afin de sécuriser les échanges,
- supprimer l'accès à la Rue Marcel Battelier depuis le giratoire de Pizançon,
- élargir la plateforme de la RD532C entre l'échangeur complété et l'anneau du giratoire de Pizançon,
- doubler les voies d'entrée et de sortie des giratoires de Pizançon et des Allobroges.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Département de la Drôme assurera l'exploitation des ouvrages prévus au projet. Une étude hydraulique sera réalisée afin de rendre transparent cet aménagement (système de collecte des eaux pluviales et/ou bassin de stockage) vis-à-vis de la situation actuelle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau,
- DRAC,
- Déclaration bruit de chantier,
- Demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement,
- Demande d'utilité publique,
- Autorisation de pénétrer dans les propriétés privées,
- Demande de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rayon des giratoires de 4 ou 5 branches	25 m
Surface de chaussée neuve (giratoire + branches neuves + reprise de branches+ doublement des branches des giratoires de Pizançon et des Allobroges)	14 750 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD 532C - Rue du 19 Mars 1962
Giratoire de Pizançon
Chatuzange-le-Goubet

Giratoire des Allobroges
Romans-sur-Isère

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 5 ° 0 1' 4 6 " 3N Lat. 5 ° 0 4' 4 8 " 7E

Point d'arrivée :

Long. 4 5 ° 0 1' 5 9 " 2N Lat. 5 ° 0 4' 4 5 " 5E

Communes traversées :

Chatuzange-le-Goubet
Romans-sur-Isère

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le demi-échangeur a été aménagé lors de la construction de l'autoroute A49 (Valence-Grenoble). L'autoroute a été déclarée d'utilité publique en mai 1988. Suite à un vice de forme, une seconde DUP a été déposée en janvier 1991.

Les deux giratoires (Allobroges et Pizançon) ont été réalisés lors de la construction du pont des Allobroges en 1993. Ces ouvrages ont été déclarés d'utilité publique à une date antérieure à 1993.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans la Drôme approuvé le 02/11/2015, PPBE du Conseil Départemental validé par délibération le 27/04/2015 et visé par le Préfet de la Drôme le 04/05/2015
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Romans-sur-Isère et Chatuzange-le-Goubet se situent dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) mais les communes ne sont pas soumises à un PPRN inondation. Romans-sur-Isère est soumise à un PPRT installations industrielles. Une installation nucléaire se situe dans un rayon de 10000m du projet. PPRT (COURBIS SYSTEME) prescrit le 26/03/2012 et approuvé le 29/11/2012. PPRT (COVESTRO ELASTOMERS-EXSTO) prescrit le 28/12/2012 et approuvé le 14/06/2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère (FR8201675) à 6 km à vol d'oiseau. Monts du matin, Combe Laval et Val Sainte-Marie (FR8201692) à 10 km à vol d'oiseau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 17 km à vol d'oiseau du périmètre du site classé le plus proche (Coteaux de l'Hermitage)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement. Les prélèvements se feront dans le réseau d'AEP pour l'alimentation de la base de vie du chantier.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux extraits lors de la phase chantier seront recyclés et réutilisés sur site ou évacués dans une carrière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux pour les couches de chaussées seront issus d'une centrale à enrobé.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le giratoire de Pizançon et les branches de l'échangeur sont situées, d'après le PLU de la commune de Chatuzange-le-Goubet, dans une zone d'urbanisation future. Le giratoire des Allobroges est situé, d'après le PLU de la commune de Romans-sur-Isère, à cheval dans une zone d'habitat et équipements collectifs et une zone d'activités économiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feu de forêt Inondation Rupture de barrage Séisme (zone de sismicité 3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le trafic est généré par le déplacement des engins. En phase d'exploitation, le trafic va être redistribué par l'aménagement d'un échangeur complet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux de terrassements sont sources de bruit. En phase d'exploitation, une étude acoustique sera, éventuellement, menée afin d'évaluer les nuisances sonores et, si besoin, des travaux de réduction de ces dernières seront réalisés afin de limiter les impacts sur les riverains. Un état initial "bruit" (état initial de l'étude acoustique) sera réalisé en préambule au lancement du projet de doublement du demi échangeur et de ses travaux connexes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier par les avertisseurs lumineux des engins (gyrophare) En phase d'exploitation, le projet peut être équipé d'un éclairage public. Le projet de cet échangeur peut être considéré comme modéré vis-à-vis de la pollution lumineuse au vu de la forte urbanisation du secteur.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les poussières seront rejetées dans l'air. En phase d'exploitation, les trafics seront redistribués. De ce fait, certains parcours seront raccourcis.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de la chaussées seront rejetées dans le milieu naturel (infiltration dans le sol).
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier uniquement.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets de chantier non dangereux et/ou inertes.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Réalisé :

ZA Chatuparc : Zone d'activités au Nord du projet.

En cours de réalisation :

Zone d'aménagement de la Plaine des seigneurs : surface de plancher à vocation commerciale de 15 000 m² supplémentaires, Lotissements les Chênes Verts : 38 logements + 25 logements (gendarmerie).

En projet/étude :

Réorganisation globale de la voirie du secteur, habitats collectifs, habitats intermédiaires, habitats individuels, zone d'activités, équipements, équipements en plein air.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin de limiter les nuisances sur les espaces naturels et la population, il sera demandé aux entreprises exécutantes de travaux de proposer des solutions afin de limiter les nuisances citées au 6.1 de ce document. Au vu des premiers éléments de l'étude, il s'avère que l'impact environnemental est faible.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande de cas par cas est faite suite à la réforme de l'étude d'impact applicable depuis le 01/01/2017.

Le projet (aménagement d'un échangeur), objet de la présente demande de cas par cas, est effectué sur un linéaire bien inférieur à 10 kilomètres ininterrompus.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
RAS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

VALENCE

le,

21/02/2018

Signature

Par Délégation de la Présidente
Le Directeur des Déplacements

L. FOURNIER